

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1) - CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et de la société BJ SERVICES.

Eventuellement, les CGV pourront être complétées par des stipulations de Conditions générales d'achat établies par l'acheteur sur les éléments de la relation autres que le barème de prix, les conditions de règlement, en particulier les pénalités de retard, les rabais et ristournes ainsi que les conditions particulières de vente.

1.2 Le fait que la société BJ SERVICES ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. L'annulation d'une clause de ces conditions n'affectera pas la validité des conditions dans leur ensemble.

2) - COMMANDES

2.1 Pour être valable, la commande doit préciser notamment la quantité, les références des produits vendus ainsi que le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison ou de l'enlèvement et une référence de dossier client.

2.2 Les commandes ne sont définitives, même lorsqu'elles sont prises par l'intermédiaire des représentants ou employés vendeurs, **que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit** (dont notamment courrier électronique).

La société BJ SERVICES se réserve le droit, en tant qu'entreprise indépendante, de sous-traiter toute ou partie de la commande.

En cas de pénurie, la société BJ SERVICES répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses disponibilités.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne pourra être cédé sans l'accord de la société BJ SERVICES.

Toute annulation totale ou partielle ou modification quantitative ou qualitative de la confirmation de commande doit être expressément acceptée. Elles pourraient, en cas d'acceptation expresse de la part de l'autre partie, donner lieu à une modification des prix tarifés et détermineraient de nouveaux délais de livraison.

Si la société BJ SERVICES n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés ne seront pas restitués.

3) - LIVRAISON

3.1 Les livraisons sont réalisées suivant l'Incoterm mentionné dans la confirmation de commande. Aucune assurance excédant celles normalement prises par nos transporteurs ne sera souscrite sans l'ordre formel de l'acheteur : dans ce cas, elle sera contractée en fonction des éléments transmis par l'acheteur et à ses frais.

3.2 Dans tous les cas, il appartient au client en cas d'avarie, de manquant ou de retard, de faire des réserves claires et précises sur le document de réception du transporteur, et de notifier au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception, avec copie à la société BJ SERVICES, sa protestation motivée dans les trois jours, non compris les jours fériés, qui suivent la réception des marchandises. Dans ce cadre, le nombre et l'état des marchandises seront vérifiés par le client ou son mandataire. L'acheteur reconnaîtra comme exactes les quantités livrées dès lors qu'elles correspondront aux quantités commandées avec une tolérance de plus ou moins 5 %.

3.3 Toute réserve ou contestation relative à la conformité des marchandises sera émise par écrit par le client dans un délai maximum de vingt jours à compter de la réception des marchandises. Il appartient au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Le client devra laisser à la société BJ SERVICES ou à son mandataire toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices ou anomalies.

3.4 Les délais de livraison mentionnés sur les confirmations de commande sont donnés à titre strictement indicatif en fonction des possibilités de réalisation technique et notamment des disponibilités d'approvisionnement et des demandes du client, sauf engagement exprès sur des dates fermes prévues entre la société BJ SERVICES et le client. A défaut d'un tel engagement, les dépassements de délai ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, retenue ni à annulation des commandes en cours et/ou de refuser la livraison de tout ou partie des marchandises. La société BJ SERVICES est autorisée à réaliser ses livraisons de façon globale ou partielle.

La société BJ SERVICES s'oblige cependant à prévenir le client de tout retard. D'une manière générale, la société BJ SERVICES s'engage à informer le client dans les meilleurs délais de toutes les difficultés prévisibles ou rencontrées dans l'exécution des obligations qui lui sont confiées.

4) - PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1 Les factures sont établies selon les tarifs et les devises en vigueur dans la société à la date de la confirmation de commande.

Nos factures sont payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

4.2 Les factures sont payables au siège social de la société BJ SERVICES et les traites ou acceptations de règlements n'apportent aucune dérogation à cette clause. Le paiement est réputé effectué à l'encaissement des fonds par la société BJ SERVICES. Aucun escompte ne sera accordé pour règlement anticipé.

4.3 Les retards de paiement donneront lieu de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture à l'application d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Une indemnité forfaitaire de 40€ est également due pour les frais de recouvrement.

D'un point de vue fiscal, ces pénalités de retard sont respectivement rattachées, pour la détermination du résultat imposable à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, à l'exercice de leur encaissement et de leur paiement (article 237 sexies du Code général des impôts).

Sauf convention particulière, le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par le vendeur.

La facturation de ces diverses sommes n'emportera de la part de la société BJ SERVICES aucune renonciation à la clause de réserve de propriété ci-dessous stipulée et n'empêchera pas de la possibilité d'agir en résiliation de la vente de plein droit et sans formalité judiciaire, huit jours après une simple mise en demeure de payer, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse.

En cas de retard ou de défaut de paiement d'une précédente facture, nous nous réservons en tout temps la faculté d'annuler les contrats ou commandes en cours, de demander ou prendre des garanties complémentaires ou de modifier les conditions de règlement pour la bonne exécution du contrat.

5) - RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises vendues par la société BJ SERVICES demeurent sa propriété jusqu'au paiement intégral du prix en principal, frais, intérêts et accessoires par le client. En tout état de cause, les marchandises en stock chez le client seront présumées être celles impayées. En cas de revente des marchandises par le client, soit en l'état soit après transformation, le client s'engage à transférer à la société BJ SERVICES le prix payé par les sous acquéreurs à concurrence du prix des marchandises restant à payer. En cas de défaut de paiement, la société BJ SERVICES, sans perdre aucun autre de ses droits, pourra exiger par lettre recommandée avec accusé de réception la restitution des marchandises aux frais et risques du client. Le client supportera également les frais légaux et judiciaires éventuels.

Le client devra s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les marchandises vendues, par voie de saisie notamment, et en aviser immédiatement la société BJ SERVICES par tout moyen de façon à lui permettre de sauvegarder ses intérêts.

Les stipulations de la présente clause ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur des risques pour les dommages causés ou subis par les marchandises dès leur remise matérielle. L'acheteur devra s'assurer contre ces risques.

6) - RECLAMATIONS – GARANTIES

6.1 La société BJ SERVICES garantit que ses marchandises respectent la réglementation française en vigueur au jour de la livraison et qu'elles ont les caractéristiques indiquées sur leur emballage ou conditionnement. A cet égard, les marchandises sont vendues avec les tolérances habituelles de fabrication, les différences ne pouvant en aucun cas justifier un refus de livraison ou une minoration du prix.

6.2 La société BJ SERVICES ne pourra être tenu responsable du choix des marchandises retenu par le client notamment au regard de ses caractéristiques par rapport aux besoins définis par le client final. Les marchandises sont fabriquées et vendues pour l'usage, la destination, les caractéristiques techniques et l'affectation normale des marchandises.

Le client s'oblige à stocker et utiliser les marchandises conformément à la réglementation en vigueur et à respecter l'ensemble de ses obligations légales vis-à-vis de ses propres clients, notamment en matière de droit de la consommation et de réglementation spécifique applicable à la revente des marchandises.

Quand le Client vend les produits en dehors de la France, il est responsable du respect de la réglementation en vigueur dans le pays de destination.

6.3 En cas de vice ou anomalie dûment reconnus par la société BJ SERVICES, l'obligation de cette dernière sera limitée au remplacement des quantités défectueuses par des marchandises similaires.

La société BJ SERVICES s'engage également à substituer à certains produits des produits similaires de taille différente, les frais de transport restant à la charge du Client.

Aucun retour ne sera accepté pour quelque raison que ce soit, sans un accord préalable écrit de la société BJ SERVICES.

6.4 Lorsque la responsabilité de la société BJ SERVICES est engagée à la suite d'une faute de sa part, la réparation ne s'applique qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains que le client a subi à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que les préjudices financiers, et atteinte à l'image.

Le montant des dommages et intérêts que la société BJ SERVICES peut être amenée à verser dans les conditions précitées est en tout état de cause limité au montant du prix de vente des marchandises en cause.

6.5 En cas de survenance d'un événement de force majeure, de cas fortuit ou de cause extérieure notamment en raison d'incendies, inondations, grèves totales ou partielles, fermetures d'entreprises, entraves aux déplacements, dégradations volontaires, vols, changements de réglementations, impossibilités d'être approvisionné en matières premières, ruptures d'approvisionnement énergétique, mauvais fonctionnement ou interruptions des réseaux électriques ou de télécommunications, la partie concernée sera dégagée de plein droit et sans indemnité de son obligation de délivrance à compter de la date de survenance des événements. Elle s'engage à prévenir l'autre partie dans les plus brefs délais et à tout mettre en œuvre pour reprendre ses obligations. Chaque partie pourra mettre fin aux ventes

en cause par lettre recommandée avec accusé de réception dans l'hypothèse où un cas de force majeure se poursuivrait pendant plus de 30 jours.

7) - PROPRIETE INTELLECTUELLE - CONFIDENTIALITE

Tout client de la société BJ SERVICES ne pourra faire état ou usage des marques ou logos ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à la société BJ SERVICES, ou similaires à ces droits, qu'avec l'autorisation expresse, écrite et préalable de cette dernière à la seule fin de promouvoir la revente des marchandises commercialisés par la société dans des conditions normales au regard de son activité. La société BJ SERVICES se réserve le droit de s'opposer, de faire cesser ou demander réparation de toute utilisation qu'elle jugerait déloyale, constitutive d'un acte de parasitisme commercial, ou contraire à son image ou à des droits qu'elle aurait concédés.

Tous les secrets ou procédés de fabrication ou d'affaires, ainsi que toutes spécifications, informations financières, commerciales ou techniques, savoir-faire, rapports ou autres renseignements de toute nature se rapportant directement ou indirectement aux affaires des parties qui seraient communiqués par l'une d'elle à l'autre aux fins de la négociation et de l'exécution des présentes ou dont elles prendraient connaissance à cette occasion, seront, tant au cours de leurs relations contractuelles qu'après leur cessation, tenus strictement confidentiels par chacune des parties qui s'abstiendra, en outre, de les divulguer de quelque manière ou pour quelque raison que ce soit et de les utiliser à toutes fins autres que celles prévues aux présentes. Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires aux fins de s'assurer du respect des obligations résultant de la présente disposition par tous préposés, employés ou agents représentants et partenaires.

8) - CLAUSE DE NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL

Sans accord exprès et préalable de la société BJ SERVICES, le client s'interdit expressément de solliciter en vue d'une embauche, ou d'embaucher directement ou indirectement tout salarié de la société BJ SERVICES. Cette présente interdiction est valable pendant une durée de 12 mois à compter de la dernière opération commerciale intervenue entre les parties. Le non-respect de cette clause, engage la partie défaillante à payer à la société BJ SERVICES, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire d'un montant égal aux salaires bruts perçus effectivement pendant les 12 mois précédant son départ par la personne embauchée.

9) – DONNEES PERSONNELLES

9.1. Collecte et utilisation des données personnelles

La présente clause établit le cadre pour la collecte et l'utilisation des données personnelles entre les parties en leur qualité respective de responsable de traitement. Les parties reconnaissent avoir pris connaissance et accepter les dispositions suivantes.

9.2. Collecte des données personnelles

Conformément à la législation et la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, les données suivantes concernant chacune des parties pourront être obligatoirement recueillies par l'autre partie : nom, prénom, raison sociale, adresse, code d'identification comptable, téléphone, fax, adresse électronique, numéro SIREN, activité, éléments nécessaires à la facturation et au règlement.

Elles sont conservées pendant la durée du contrat, puis archivées à des fins de preuve légale (jusqu'à dix ans pour les documents comptables et, le cas échéant, toute la durée des contentieux et jusqu'à épuisement des voies de recours).

9.3. Utilisation des données personnelles

Les informations nominatives recueillies par la société BJ SERVICES ne seront utilisées qu'aux fins suivantes :

- effectuer des opérations administratives liées aux contrats, commandes, réceptions, factures, règlements et à la comptabilité ;
- éditer les titres de paiement,
- établir les statistiques financières et de chiffre d'affaires,
- fournir des sélections de produits au Client,
- entretenir une documentation sur le Client.

9.4. Transmission des données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès du Client pourront être communiquées dans la limite de leurs attributions aux services internes de la société BJ SERVICES et à ses sous-traitants.

Ces données ne feront l'objet de communications extérieures éventuelles autres que celles prévues ci-dessus que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires ou à la demande d'une administration ou d'une autorité judiciaire.

9.5. Droits d'accès et de rectification

Le Client dispose à tout moment de droits (d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité) sur les données à caractère personnel qui le concernent auprès de la direction administrative de la société BJ SERVICES.

Chaque partie bénéficie du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) en France.

9.6. Sécurité des données personnelles

Chacune des parties assure des mesures optimales de sécurité contre la perte, le mauvais usage et l'altération des informations qui lui sont confiées ou qu'elle collecte auprès de l'autre partie.

9.7. Transfert des données hors Union Européenne

Si le Client transfère des données personnelles de la société BJ SERVICES en dehors de l'UE, il en informe la société BJ SERVICES et lui précise les garanties prises afin de sécuriser les données.

10) - DROIT APPLICABLE - PRESCRIPTION - JURIDICTION COMPETENTE

10.1 Les présentes conditions sont soumises à la loi française.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

La Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur la vente internationale de marchandises n'est pas applicable.

10.2. L'élection de domicile est faite par la société BJ SERVICES, à son siège social.

10.3. Tout litige ou toute contestation survenant à l'occasion de l'exécution, de l'interprétation ou de la rupture des commandes passées en application des présentes conditions générales de ventes seront de la compétence du Tribunal de Commerce du HAVRE, quelles que soient les conditions particulières et les modalités de paiement acceptées, même en cas de pluralité de défendeurs, de demandes incidentes ou d'appels en garantie.